

# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUARZEL DU 5 DÉCEMBRE 2011

L'ensemble du Conseil Municipal était présent, à l'exception de Mme TALARMAIN, absente excusée, qui a donné pouvoir à Mme MOUCHOT ; M. BOURLES, absent excusé qui a donné pouvoir à M. BONAVENTUR ; Mme BLEAS, absente excusée qui a donné procuration à M. LE BEC ; Mme CLAVES, absente excusée. Lecture du procès-verbal de la précédente réunion, qui est adopté.

## AVIS SUR LES DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (D.I.A)

Trois D.I.A. sont présentées, qui concernent la vente de propriétés appartenant à :

- Cts ROGUIN, 3 route de Saint Renan, terrain bâti ;
- Cts VOURC'H, Rubian, terrain non bâti ;
- Mme COLIN Francine, Route de la Luronne, terrain non bâti.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal déclare ne pas vouloir user du droit de préemption de la commune.

## DÉLIBÉRATIONS BUDGÉTAIRES MODIFICATIVES N°1

### ❖ Budget principal de la commune

Après avoir pris connaissance de l'état des comptes et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal arrête les décisions suivantes, dans le cadre de la Délibération Budgétaire Modificative n°1 sur l'exercice 2011.

#### Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	de	Recettes de fonctionnement				
<b>Chapitre 011</b>		<b>Charges à caractère général</b>	<b>+30 800</b>	<b>Chapitre 013</b>	<b>Atténuation de charges</b>	<b>+ 20 000</b>
<i>Article 60612</i>		<i>Énergie - électricité</i>	<i>+ 2 500</i>	<i>Article 6419</i>	<i>Rembours. sur rémunérations</i>	<i>+20 000</i>
<i>Article 60621</i>		<i>Combustibles</i>	<i>+ 4 500</i>	<b>Chapitre 73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>+ 17 000</b>
<i>Article 60631</i>		<i>Fournitures d'entretien</i>	<i>+ 1 000</i>	<i>Article 73 111</i>	<i>Taxes / terrains devenus constructibles</i>	<i>+ 3 000</i>
<i>Article 6064</i>		<i>Fournitures administratives</i>	<i>+ 2 000</i>	<i>Article 7381</i>	<i>Taxe addit. aux droits de mutation</i>	<i>+14 000</i>
<i>Article 6067</i>		<i>Fournitures scolaires</i>	<i>+ 500</i>	<b>Chapitre 74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>+17 500</b>
<i>Article 6227</i>		<i>Frais d'actes et de contentieux</i>	<i>+ 2 000</i>	<i>Article 74121</i>	<i>Dotation de solidarité rurale</i>	<i>+ 13 000</i>
<i>Article 6228</i>		<i>Rémunérations diverses intermed.</i>	<i>+ 1 000</i>	<i>Article 74127</i>	<i>Dotation nationale de péréquation</i>	<i>+ 12 000</i>
<i>Article 6231</i>		<i>Annonces et insertions</i>	<i>+ 4 000</i>	<i>Article 7473</i>	<i>Participation département</i>	<i>- 10 000</i>
<i>Article 6232</i>		<i>Fêtes et cérémonies</i>	<i>+ 5 000</i>	<i>Article 7477</i>	<i>Subv. / part. aut. Établissements pub</i>	<i>- 5 000</i>
<i>Article 6236</i>		<i>Catalogues et imprimés</i>	<i>+ 500</i>	<i>Article 74783</i>	<i>Certificats économie d'énergie</i>	<i>+ 7 500</i>
<i>Article 6248</i>		<i>Frais de transports</i>	<i>+ 4 500</i>	<b>Chapitre 77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>+ 6 000</b>
<i>Article 6261</i>		<i>Frais d'affranchissement</i>	<i>+ 1 000</i>	<i>Article 7788</i>	<i>Produits exceptionnels divers</i>	<i>+ 6 000</i>
<i>Article 6281</i>		<i>Cotisation assoc. Maires du Finistère</i>	<i>+ 1 300</i>	<b>Chapitre 042</b>	<b>Opérations d'ordre de transferts entre sections</b>	<b>+ 55 000</b>
<i>Article 637</i>		<i>Concession maritime Porsmoguer</i>	<i>+1 000</i>	<i>Article 722</i>	<i>Travaux en régie</i>	<i>+ 55 000</i>
<b>Chapitre 65</b>		<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>+ 4 000</b>	<b>R 002</b>	<b>Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>	<b>+4</b>
<i>Article 657482</i>		<i>Subv. familles rurales Plouarzel</i>	<i>+ 4 000</i>			
<b>Chapitre 66</b>		<b>Charges financières</b>	<b>+ 2 500</b>			
<i>Article 668</i>		<i>Autres charges financières</i>	<i>+ 2 500</i>			
<b>Chapitre 67</b>		<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>+ 500</b>			
<i>Article 673</i>		<i>Titres annulés sur exercices</i>	<i>+500</i>			
<b>Chapitre 022</b>		<b>Dépenses imprévues</b>	<b>+ 27 700</b>			

Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	+ 50 004		
Total dépenses de fonctionnement		+ 115 504	Total recettes de fonctionnement	+115 504

### Section d'investissement

<u>Dépenses d'investissement</u>		<u>Recettes d'investissement</u>		
Chapitre 23	immobilisations en cours	- 9 598	Chapitre 13	subventions d'investissement + 496
Article 231589	éclairage public et enfouissement des réseaux	- 9 598	Article 132215	subvention région piste BMX + 5 000
chapitre 16	emprunts et dettes assimilées	+ 5 100	Article 132303	subvention départ CR-CE + 3 996
Article 1643	emprunts et dette en devises	+ 5 100	Article 13283	subvention minist int piste BMX - 8 500
chapitre 040	opération d'ordre de transferts entre sections	+ 55 000	chapitre 021	virement de la section de fonctionnement + 50 004
Article 231313	grosses réparations de bâtiments	+ 15 000		
Article 231507	grosses réparations voirie	+ 19 000		
Article 231509	travaux sécurité voirie	+ 18 000		
Article 231562	piste BMX et abords	+ 3 000		
D001	solde d'exécution négatif reporté de l'exercice précédent	- 2		
Total dépenses d'investissement		+ 50 500	Total recettes d'investissement	+ 50 500

### ❖ Budget annexe assainissement

Après avoir étudié l'état des comptes, le Conseil Municipal délibère et vote la Délibération budgétaire modificative n°01 de l'exercice 2011 comportant les ajustements suivants :

### Section d'exploitation

<u>Dépenses d'exploitation</u>		<u>Recettes d'exploitation</u>	
Chapitre 65	autres charges de gestion courante	0	
Article 651	participation au SIVU assainissement	+ 5 100	
Article 658	charges diverses de gestion courante	- 5 100	
Total dépenses d'exploitation		0	Total recettes d'exploitation néant

### Section d'investissement

<u>Dépenses d'investissement</u>		<u>Recettes d'investissement</u>		
Chapitre 23	immobilisations en cours	- 500	Chapitre 13	subventions d'investissement - 9
Article 2315	instal techn, mat et outils industr	- 500	Article 13152	subvention programme côtier 2010/2011 - 9
chapitre 16	emprunts et dettes assimilées	+ 500	R 001	solde d'exécution positif reporté de l'exercice précédent + 9
article 1643	emprunts en devises	+ 500		
Total dépenses d'exploitation		0	Total recettes d'exploitation	0

### ❖ Budget SPIC crèche « l'île aux enfants »

Après présentation de la situation budgétaire, le Conseil Municipal délibère et adopte la Délibération Budgétaire Modificative n°1 de l'exercice 2011, à savoir :

### Section d'exploitation

<u>Dépenses d'exploitation</u>		<u>Recettes d'exploitation</u>		
Chapitre 011	charges à caractère général	+9 900	chapitre 013	atténuation de charges - 5 200
Article 6063	fourn. d'entretien et petit équipement	+ 2 000	article 6419	remboursements sur rémunération - 1 500
Article 6068	autres matières et fournitures	+ 1 800	article 64191	CNASEA - 5 800

article 607	achats de marchandises	+ 5 000	article 64192	indemnités journalières	+ 1 700
article 615	entretiens et réparations	- 100	article 64193	prévoyance	
article 61558	entr. et répar. sur autres biens	+ 200	article 64194	remboursement congés partiel	+ 1 000
article 6228	rémun. diverses d'intermed.	+ 800	article 64194	remboursement sur rémunération	- 600
article 6251	voyages et déplacements	+ 200	<b>chapitre 70</b>	<b>ventes produits, prestations</b>	<b>+ 1 300</b>
<b>chapitre 012</b>	<b>charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>+ 23 000</b>	article 7061	participation familles crèche	+ 3 000
article 6218	autre personnel extérieur au service	+ 100	article 7062	participation familles halte-garderie	- 2 000
article 6313	particip. employ. à formation continue	- 800	article 7087	bonifications primes	+ 300
article 6338	autres impôts, taxes,	- 4 000	<b>chapitre 74</b>	<b>subventions d'exploitation</b>	<b>+ 36 000</b>
article 6451	cotisations à l'URSSAF	+ 15 000	article 742	prestations MSA	- 1 900
article 6453	cotisations aux caisses retraites	+ 10 500	article 743	prestations conseil général	- 200
article 6454	cotisations aux ASSEDIC	+ 2 000	article 7443	commune	+ 300
article 6475	médecine du travail - pharmacie	+ 200	article 7444	commune Lampaul Plouarzel	+ 400
<b>chapitre 65</b>	<b>autres charges de gestion courante</b>	<b>- 800</b>	article 7451	prestations CAF	+ 37 400
article 654	pertes sur créances irrécouvrables	- 400			
article 658	charges diverses de gestion courante	- 400			
<b>Total dépenses d'exploitation</b>		<b>+ 32 100</b>	<b>Total recettes d'exploitation</b>		<b>+ 32 100</b>
Pas de section d'investissement					

Les trois délibérations budgétaires modificatives sont adoptées à l'unanimité.

### ANNULATION DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Le Conseil Municipal délibère et accepte d'annuler diverses recettes que le Trésor Public, malgré les procédures mises en œuvre, n'a pas réussi à encaisser pour la commune. Montant global : 90,25 €.

### APPEL À CONCURRENCE ASSURANCE 2011

Après présentation des différents résultats de l'appel à concurrence assurance 2011, et après avoir étudié les préconisations de la commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal délibère et retient les prestataires suivants :

lots	nom	concurrent	montants primes en € TTC	
			ancien marché	nouveau marché
1	dommages aux biens	GROUPAMA	8 250	5 335
2	responsabilité civile	SMACL	2 044	2 629
3	automobile	GROUPAMA	2 786	2 343
4	protection juridique	CFDP	2 542	1 334
5	risques statutaires	GROUPAMA	42 818	42 818
	<b>TOTAUX</b>		<b>58 440</b>	<b>54 459</b>

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer les marchés qui prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, pour une durée de six ans, et pour reconduire l'assistance annuelle renforcée avec la société Consultassur pour un montant de 419 € TTC par an.

### CONSEIL D'EXPLOITATION DU SPIC CRÈCHE

Deux parents, membres du SPIC Crèche « l'île aux enfants », n'ont plus d'enfants inscrits à la Crèche. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal nomme les personnes suivantes pour siéger au sein du Conseil d'exploitation du SPIC crèche « l'île aux enfants » :

parents sortants	remplacés par
JACOPIN Gwénaëlle 149 bis rue de Porscave 29810 LAMPAUL PLOUARZEL emploi : technicien de gestion	Mme LE BLOAS Marylène 19 rue de Porscave 29810 LAMPAUL PLOUARZEL emploi : auxiliaire médicale
LE GALL Gwénola Keranguene 29810 PLOUARZEL emploi : enseignante	Mme CALVEZ Nolwenn Keranguene 29810 PLOUARZEL emploi : fleuriste

### **SPIC CRÈCHE : CONVENTIONS À PASSER AVEC LES COMMUNES DE LAMPAUL PLOUARZEL ET PLOUMOGUER**

Ces deux communes riveraines ont d'ores et déjà passé une convention avec le SPIC Crèche « l'île aux enfants » afin de réserver des places pour leurs ressortissants :

- Lampaul Plouarzel : 6 places de crèche, soit l'équivalent temps plein de 30 journées par semaine ;
- Ploumoguier : 4 places de crèche, soit l'équivalent temps plein de 20 journées par semaine.

La participation financière est révisable chaque année sur la base de l'indice des prix à la consommation. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se déclare favorable au renouvellement de ces conventions pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2014, avec les communes de Lampaul Plouarzel et Ploumoguier, et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer ces documents. En 2012, la participation sera basée sur la subvention 2011 de 3 951,29 € par place, indexée sur le taux d'inflation 2011.

### **CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE INTERCOMMUNAL 2011-2014**

Après présentation du contrat 2007-2010, dont les activités sont à reconduire, les actions nouvelles sont présentées, et notamment la volonté des élus de favoriser l'accès au BAFA et BAFD pour des jeunes et des adultes du territoire, à raison de 9 stagiaires par an.

Le Conseil municipal délibère, valide le contrat enfance-jeunesse intercommunal présenté pour les communes de Plouarzel, Lampaul Plouarzel et Ploumoguier et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer ce nouveau contrat pour la période 2011-2014.

### **EFFACEMENT DES RÉSEAUX ROUTE DE KERVEN**

Après présentation du projet, le Conseil Municipal délibère et se prononce en faveur de la mise en œuvre de la 1<sup>ère</sup> tranche d'effacement des réseaux (basse tension, éclairage public et téléphone) route de Kerven. Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer la proposition émise par le syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère, comprenant une participation communale prévisionnelle d'un montant de 74 977,27 €.

### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2012**

Suite à l'admission d'un agent sur la liste d'aptitude au grade de Rédacteur, le poste de Rédacteur déjà créé par la commune lui est octroyé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### **CENTRE MULTIMÉDIA : APPEL À CANDIDATURE**

L'animateur en poste ayant demandé de cesser ses fonctions au 31 décembre 2011, une nouvelle fiche de poste, tenant compte des évolutions des pratiques, des besoins de la population et de la commune, sera élaborée par une commission élargie. Un appel à candidature sera lancé au cours du 1<sup>er</sup> trimestre. Un agent remplaçant assurera l'intérim.

### **PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (PDIPR)**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le projet d'inscription au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) de l'itinéraire de randonnée suivant : circuit de la pointe de Corsen. Ce projet est proposé par la Communauté de communes du pays d'Iroise. Monsieur le Maire informe le conseil que cet itinéraire emprunte des chemins ruraux et autres propriétés appartenant au patrimoine privé de la commune. L'inscription au PDIPR, effective après délibération du Conseil général, engage la commune sur le maintien des chemins ruraux concernés. Après avoir pris connaissance du projet, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- autorise le passage de randonneurs pédestres sur propriété privée communale selon les tracés présentés ;
- autorise la Communauté de communes du Pays d'Iroise et le comité départemental de la Fédération française de Randonnée pédestre à baliser l'itinéraire conformément au cahier des charges « balisage et signalétique en randonnée » du Conseil général ;
- demande l'inscription au PDIPR de l'itinéraire présenté et s'engage, à ce titre, à informer préalablement le Conseil général en cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin rural, en lui proposant un itinéraire de substitution.

## CONVENTION AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL DU FINISTÈRE POUR LA RÉALISATION D'UN ROND POINT PROVISOIRE

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet d'aménagement d'un giratoire à l'intersection de la RD n°28 avec la route de Trezien. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le projet présenté ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer une convention liant la commune au Conseil général du Finistère pour la création d'un rond-point provisoire à l'intersection de la RD n°28 avec la route de Trezien.

## VOIE MULTI USAGES DE MENEZ CRENN AU LANGUIS

### ➤ Convention avec le Conseil général du Finistère :

Après avoir pris connaissance du projet détaillé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le projet de voie multi usages (piétons, cyclistes) sécurisée reliant Menez Crenn au centre funéraire du Languis ;
- autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le Conseil général du Finistère, précisant notamment les travaux qui seront à la charge de la commune : passage du réseau d'eaux usées, busage, création des talus et des plantations, création et revêtement de la voie multi usages (piétons, cyclistes). L'entretien de cette liaison sécurisée longeant la RD n°5 sera à la charge de la commune.

### ➤ Demande de subvention au titre des amendes de police

Après avoir étudié les travaux d'aménagement d'une voie multi usages sécurisée allant de Menez Crenn au centre funéraire sis au Languis, répondant aux exigences d'accessibilité, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve ce projet et sollicite l'obtention des subventions auxquelles il est éligible, notamment auprès du Conseil général (répartition du produit des amendes de police).

## IMPLANTATION DE TOILETTES PUBLIQUES ET D'UN ABRIBUS PRÈS DE L'AIRE DE JEUX DE LA ZONE VERTE

Le projet modifié est présenté à l'assemblée. Sur une nouvelle implantation sont accolés un abribus en dur et des sanitaires publics avec nettoyage automatique et possibilité de fermeture programmable. Ces équipements viennent compléter l'aire de jeux, la piste de bi-cross et l'aire de stationnement qui existent. Le Conseil Municipal délibère, valide ce projet et donne pouvoir au Maire pour lancer l'appel d'offres.

## BANQUE ALIMENTAIRE : COLLECTE 2011

La collecte annuelle organisée les 25 et 26 novembre 2011 a donné les résultats suivants :

Plouarzel, Ploumoger, Lampaul Plouarzel : 2 250,20 kg

Collecte totale CCPI : 17 012,20 kg (pour mémoire : 16 413,50 kg en 2010).

## COMMISSION « TRANSPORTS » COMMUNAUTAIRE

La commission, qui siège au niveau de la Communauté de communes du Pays d'Iroise (CCPI) vient de travailler sur les aspects du transport social et de loisirs mis en place dans la journée. Après la suppression du transport à la demande, 5 lignes régulières directes fonctionnent. Les communes non desservies bénéficieront de navettes (taxis) avec arrêts fixes (pas de porte à porte) et jours fixes préétablis, à compter de février 2012. Les horaires des bus directs Plouarzel-Brest à 2€ sont disponibles à la Mairie.

## TÉLÉTHON 2011

Malgré une météo pluvieuse, la plupart des animations ont pu avoir lieu. Les activités prévues à l'intérieur (défis escalade, tennis ; danse, gymnastique, théâtre, concerts, fest noz) ont été bien suivies, dans une ambiance conviviale et festive. Le bilan définitif est en cours et sera publié prochainement.